



## Descriptif du produit



- KERB FLO™ est un herbicide systémique sélectif à pénétration racinaire. Le produit migre à l'intérieur des racines en bloquant leur croissance méristématique .
- Lors d'un traitement hivernal, les premiers symptômes se manifestent plusieurs semaines après l'application.
- Le KERB FLO™ provoque l'arrêt de la croissance des adventices et leur disparition dès de la reprise de végétation.

## Usages autorisés



### Usages :

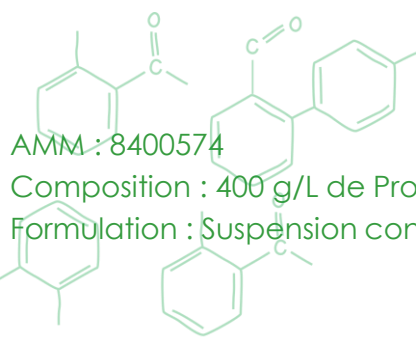
- Arbres & Arbustes d'Ornement – Désherbage des pépinières pleines terre
- Arbres & Arbustes d'Ornement – Désherbage des plantations pleines terre
- Arbres & Arbustes d'ornement – Désherbage containers

Dose homologuée : 3,75 L/ha

## Calendrier d'utilisation



➤ KERB FLO™ peut être appliqué par période très humide, du mois de novembre à mars, sur sols propres de préférence. En présence simultanée de graminées hivernales et de dicotylédones, application possible en mélange avec un herbicide foliaire homologué pour l'usage.





## Autres informations




- KERB FLO™ est parfaitement adapté pour un programme de désherbage en alternance avec WINCH™ (exemple : pépinières de Sapins de Noël)
- Application avant débourrement (avril)
- Pas d'utilisation sur Rosiers, plantes annuelles à massifs, boutures.

## Informations réglementaires



### Classement :

H351 Attention - Susceptible de provoquer le cancer  

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme 

KERB Flo™: AMM N° 8400574-  
Composition : 400 g/L de Propyzamide - Dangereux, respecter les conditions d'emploi. Produits pour les professionnels, respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

➤ Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter : <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com).

## Nufarm s.a.s

28, boulevard Camélinat - 92230 Gennevilliers - FRANCE  
Tél. 01 40 85 50 50 / Fax 01 47 92 25 45

[www.nufarm.fr](http://www.nufarm.fr)



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**